

Rapport annuel

Commune de CARCANS

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2012
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2012

Document établi
le 18 juin 2013

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	4
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	5
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION	8
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	9
■	QUALITE DE L'EAU	9
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	9
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	11
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	12
■	TRAVAUX FINANCES AU COURS DE L'EXERCICE	12
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	12
■	ETAT DE LA DETTE.....	12
■	AMORTISSEMENTS REALISES	12
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE	12
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	13
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	13
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	13

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence eau potable.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Sur la base des derniers recensements, la population desservie a été estimée à 2 182 habitants.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le **1^{er} janvier 2006**. La durée du contrat est de **12 ans**. Il prend fin le **31 décembre 2017**.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	04/01/2010	Instauration d'un nouveau mode de calcul de la part fixe spécifique aux mobil home Mise en place des actions de contrôle des ouvrages de prélèvements privés (puits, forages) par le délégataire. Nouveau bordereau de prix lié au règlement de service.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Entretien	De l'ensemble des ouvrages, de la voirie, des clôtures, des espaces verts - arbustes et gazon, des portails, des toitures, couvertures, zingueries, nettoyage des cuves de réservoirs, peinture intérieur et extérieur (hors réservoir), protection anti-corrosion et peinture (serrurerie, menuiserie, vitrerie), réparation des éclats de béton, réparation des fissures et d'étanchéité
Renouvellement	des accessoires hydrauliques, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des cuves métalliques, des éclairages extérieurs des ouvrages, des équipements hydrauliques de pompage et de traitement, des équipements sanitaires, des installations électriques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des toitures, couvertures et zingueries, des vannes, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de désinfection ..., du mobilier
Prestations particulières	mise à niveau des bouches à clé, mise à niveau du matériel de télégestion, recherche et élimination de fuites

La commune prend en charge :

Entretien	peinture intérieure et extérieure des réservoirs
Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des canalisations > 6ml, des captages, des ouvrages en béton ou en maçonnerie, des plantations, des réseaux enterrés
Prestations particulières	contrôle caméra des ouvrages de captage, déplacement du réseau, dessablage de forage, extensions du réseau, mise en conformité aux règles de sécurité, mise en conformité avec la réglementation existante / future, mise en place de comptages sur les bouches, bornes de lavage, nettoyage des crépines, drains de captage, réfection d'étanchéité, renforcement du réseau, traitement chimique des massifs filtrants

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2011 [m³]	Prélèvement 2012 [m³]	Variation 2011/2012
Forage Z.A.C CARCANS Prélèvement en nappe souterraine	95	120 380	102 131	-15,2 %
Forage MAUBUISSON CARCANS Prélèvement en nappe souterraine	70	44 322	78 303	+76,7 %
Forage BOMBANNES CARCANS Prélèvement en nappe souterraine	32	43 0820	34 893	-19,0 %
Forage du POUCH CARCANS Prélèvement en nappe souterraine	80	150 847	135 888	-9,9 %
Total des prélèvements [m³]		358 629	351 215	-2,1 %

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2011 [m³]	Production 2012 [m³]	Variation 2011/2012
Forage Z.A.C CARCANS Prélèvement en nappe souterraine	1 250	120 380	102 131	-15,2 %
Forage MAUBUISSON CARCANS Prélèvement en nappe souterraine	600	44 978	79 586	+76,9 %
Forage BOMBANNES CARCANS Prélèvement en nappe souterraine	500	43 080	34 893	-19,0 %
Forage du POUCH CARCANS Prélèvement en nappe souterraine	1 600	150 847	135 888	-9,9 %
Total produit [m³]		359 285	352 498	-1,9 %

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 857	2 911	+0,68 %
Nombre d'abonnements non domestiques	3	3	0,00 %
Nombre total d'abonnements	2 860	2 914	+1,9 %

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2011	2012	Variation
Volume produit	359 285	352 498	-1,9 %
Volume importé	-	-	
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	359 285	352 498	-1,9 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	274 708	281 015	+2,3 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	573	452	-21,1 %
Volume total vendu aux abonnés	275 281	281 467	+2,2%

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2011	2012	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	153,3	149,62	-0,66 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Objet
12/12/2012	Le conseil municipal décide et approuve le maintien de la part de la collectivité : part fixe : 26,80 € / an prix du m ³ : 0,21 €

Les tarifs concernant la part de la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE sont fixés par le contrat et **indexés annuellement** par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2013, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de **1,9 %** par rapport à 2012.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont **payables d'avance semestriellement**.

Les volumes sont **relevés annuellement**.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variations
Redevance de pollution domestique	0,2930	0,3000	+2,4 %

■ LE PRIX DE L'EAU

Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	45,44	47,06	+3,6 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,1306	0,1353	+3,6 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,80	26,80	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,21	0,21	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0789	0,0750	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

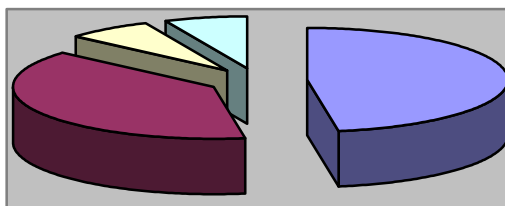
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	61.11	63.30	+3.45 %
Collectivité	52,00	52,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9.47	9.00	0.00 %
TVA	8.68	8.84	+1,84 %
Total [€ TTC]	131.26	133.61	+1,79 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1.79 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,113 €/m³



■ Exploitant
■ Collectivité
■ Redevance prélèvement ressource en eau
■ TVA

Commune de CARCANS

EAU POTABLE

2012 tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	45.44	47.06	+3.6 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,1306	0,1353	+3.6 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,80	26,80	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,21	0,21	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0789	0,0750	0.00 %
	Redevance de pollution domestique	0,2930	0,3000	+2. %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

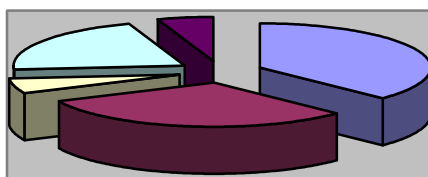
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	61.11	63.30	+3.45 %
Collectivité	52,00	52,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9.47	9.00	0.00 %
Redevance de pollution domestique	35.16	36.00	+2.38 %
TVA	8.68	8.84	+1.84 %
Total [€ TTC]	166.42	169.61	+1.91 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1.91 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,41 €/m³



■ Exploitant
■ Collectivité
■ Redevance prélèvement ressource en eau
■ Redevance pollution
■ TVA

■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

- *Recettes de la collectivité (K €)*

	2011	2012	Variation
Total recettes de vente d'eau			
dont			
Part collectivité	159.3 €	162.1 €	
Redevance prélèvement	20.1 €	22.2 €	
Redevance pour pollution d'origine domestique	68.0 €	81.1 €	
TOTAL	247.4 €	265.3 €	+7.23 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2011	2012	Variation
Total recettes de vente d'eau	208.4 €	217.8 €	
dont recettes vente d'eau domestiques	172.7 €	180.4 €	
dont abonnements	35.7 €	37.4 €	
Autres recettes			
Autres produits accessoires	14.9 €	15.0 €	
Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1.3 €	1.4 €	
Travaux attribués à titre exclusif	26.3 €	9.4 €	
TOTAL	250.9 €	243.6 €	-3.02 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	25	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	12	0	100 %	-

Conclusion sanitaire de l'ARS :

L'eau distribuée en 2010 sur la commune de CARCANS a été conforme aux limites réglementaires de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau indique à quel stade de la procédure se trouve chacun des périmètres de protection des forages. Cet indice est fourni par les services de l'ARS.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Forage Z.A.C

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et vérifié par l'ARS
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Forage BOMBANNES

➔	40 %	avis de l'hydrogéologue rendu
---	------	-------------------------------

Forage MAUBUISSON

➔	40 %	avis de l'hydrogéologue rendu
---	------	-------------------------------

Forage du POUCH

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Pour les forages du Pouch et de la ZAC, ces indices signalent, que pour les captages d'eau souterraine, des périmètres de protection ont été mis en place et validés par la Préfecture (valeur

supérieure ou égale à 60 %). Le taux de 80% est atteint lorsque les travaux liés à l'arrêté ont été réalisés et que ceux-ci ont fait l'objet d'une visite de contrôle par l'ARS.

Concernant les forages de Maubuisson et de Bombannes, la procédure de mise en place du périmètre de protection est en cours d'instruction.

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
70 %

L'indice de protection global est calculé en fonction des indices individuels de chaque captage au prorata du volume d'eau prélevé

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

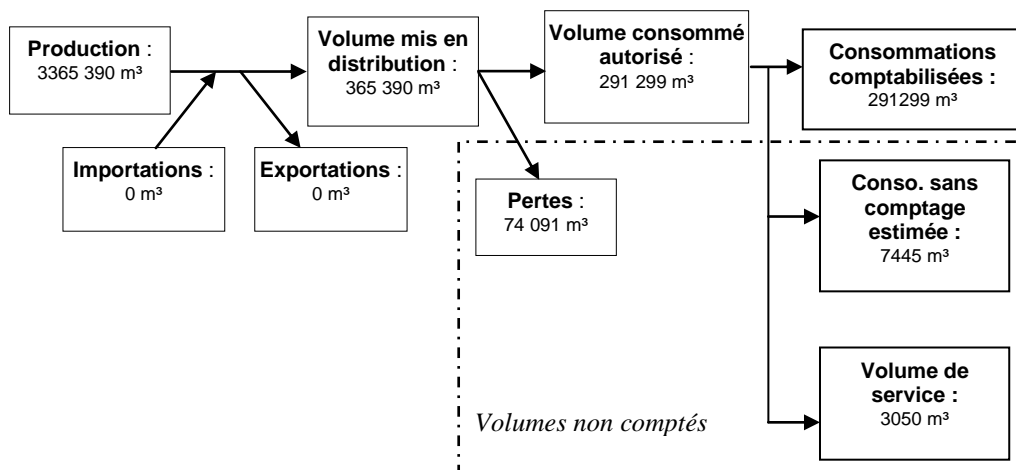
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
→	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	10
	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	0
	localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	0
→	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
→	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	0
	TOTAL	100	60

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage sont évaluées à 7445 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, incendie, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3050 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à d'autres services publics d'eau potable.
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement du réseau de distribution [%]	89,3 %	82,8 %	81,2 %	79,6%	79,72%

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés :

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté (estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) et la longueur du réseau hors branchements ramené à une valeur journalière.

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,8	1,3	1,4	1.56	1.52

- indice linéaire de pertes en réseau =

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes et la longueur du réseau hors branchements ramené à une valeur journalière.

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,6	1,07	1,22	1.39	1.33

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX FINANCES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
2012 – AEP 18 ^{ème} tranche (secteur de la Barrade)	61536.21 €
2012- AEP Etanchéité Château d'Eau ZAC – AEP 19 ^{ème} tranche	165625.67 €
2012 - Travaux divers AEP	4592.45 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a pas de branchements en plomb sur le service.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	435 621,56 €	345402.92 €
Remboursements au cours de l'exercice	123 173,81€	98709.84 €
dont en intérêts	41 041,91 €	23959.62 €
dont en capital	82 131,90 €	74750.22 €

Le compte administratif est commun au service de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012
Montant de la dotation aux amortissements	97 492,17 €	100 047,17 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE

Objet des travaux	Montant de travaux
2013 - AEP 18 ^{ème} tranche (secteur de la Barrade)	5500 €
2013- Travaux divers AEP BG	78404 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2009	2010
montants des abandons de créance		26,00 €
dont part délégataire		26,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		1
nombre d'aides accordées		1
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée mise en place sur la collectivité.